



Ville de Marche

VENTE DE BOIS « DE CHAUFFAGE »

Jeudi 26 octobre 2023 à 18H00
(Salle de la Vieille Cense, Rue de la Station 4 à Marloie)

CLAUSES PARTICULIERES



Article 1 : Objet de la vente

Conformément à l'art.6 des conditions générales du cahier des charges, les ventes ont lieu suivant les indications des catalogues, sans garantie de volume, ni de qualité, ni de vice ou défaut caché. L'état du bien vendu est réputé être « bien connu de l'acheteur ».

Article 2 : Mode de vente

En application de l'article 4 du cahier général des charges, la vente des lots de bois de chauffage se fait uniquement aux enchères.

L'adjudication est faite au plus offrant et dernier enchérisseur. Les enchères sont ouvertes sur la mise à prix fixée préalablement par le Collège communal, sur proposition des agents forestiers.

La vente se fera en 2 tours :

- Le premier tour sera réservé aux seuls ménages domiciliés sur le territoire de la commune de MARCHE-EN-FAMENNE le jour de la vente, étant entendu que toute personne domiciliée à la même adresse fait partie d'un même ménage.
- Les lots n'ayant pas été adjugés lors du premier tour seront remis en vente lors d'un second tour; celui-ci sera ouvert à toute personne physique ou morale, domiciliée ou non sur le territoire de la commune. Si plusieurs lots devaient être adjugés lors du premier tour à des personnes ayant leur domicile à la même adresse, l'adjudication de la totalité de ces lots serait annulée. Les sommes payées pour ces adjudications ainsi annulées seront remboursées dans un mois qui suit l'approbation de la vente par le Collège communal et les lots remis en vente ultérieurement.

Ne pourront faire offre que ce soit lors de la première vente ou de la seconde, que les personnes présentes dans la salle lors de la vente. Aucune procuration ne sera acceptée, exception faite pour les personnes pouvant prouver par un certificat médical leur incapacité à être présente à la vente. Dans ce cas, une seule procuration par personne présente est autorisée.

Article 3 : Acte de vente et paiement

L'acte de vente sera signé par l'adjudicataire au fur et à mesure de la vente.

Le paiement des lots adjugés se fera au comptant **PAR VOIE ELECTRONIQUE** au cours de la séance d'adjudication et après approbation de la vente par le(s) représentant(s) du Collège communal. La somme due par l'acheteur comprendra le prix principal plus 3% de frais. **LES PAIEMENTS EN ARGENT LIQUIDE NE SERONT PAS ACCEPTES.**

Tout adjudicataire qui ne sera pas en ordre de paiement, sauf avis contraire du Propriétaire, Service forestier entendu, sera automatiquement déchu de ses droits et tous les lots concernés pourront être remis en vente à la vente suivante. De même, les adjudicataires qui ne sont pas en ordre de paiement le jour de la vente pour des ventes antérieures seront exclus de cette vente.

Article 4 : Délais d'exploitation :

- Coupes ordinaires et/ou extraordinaires, y compris les coupes définitives :

Abattage et vidange : 30/06/2024 (y compris ravalement des souches).

- Chablis feuillus : **abattage et vidange : 30/06/2024**

Article 6 : Conditions d'exploitation

Les conditions particulières propres à un lot spécifique sont reprises au catalogue, sous la description du lot.

Sans préjudice d'autres dispositions mentionnées au cahier des charges générales, aucun débardage ou passage d'engins ne sera toléré dans les éventuelles zones de source et de captage. Ces zones seront précisées par les Agents des Forêts lors de la visite des lots et rappelées dans le procès-verbal initial d'état des lieux. Elles seront dégagées de toute branche à l'issue de l'exploitation.

Article 7 : Certification PEFC

Les bois de la Ville de Marche sont certifiés PEFC.
L'attestation est jointe au présent cahier des charges.

Article 8 : Itinéraires balisés

L'attention des adjudicataires est attirée sur les précautions à prendre lors de l'abattage et du débardage pour que la signalisation des itinéraires balisés reste visible et que les itinéraires restent praticables aux promeneurs en tout temps. Si pour une raison quelconque liée à l'exploitation du lot, une balise ou un panneau lié au balisage devait être déplacé ou remis en place, cette opération sera effectuée sans aucun délai par l'adjudicataire, en accord avec le service forestier.

Article 9 : Renseignements complémentaires

La visite du lot de bois de chauffage se déroulera le mardi 24 octobre 2023 à 16h00 - Rendez-vous à l'église de Grimbiémont – 6900 GRIMBIEMONT

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu :

- pour le lot 1, auprès de Mathilde TREVISAN, agent de triage – 084/22.03.46 - 0476/93.07.80.
- pour le lot 2, auprès de Jules LUCY, agent de triage – 084/34.45.31 – 0477/78.13.06.

Concernant la vente de bois, les renseignements peuvent être pris auprès de Sandra Corona : environnement@marche.be – 084/32.70.26.

PROVINCE DE LUXEMBOURG



Arrondissement de
MARCHE-en-FAMENNE

—
COMMUNE DE 6900 MARCHÉ



COMMUNE DE MARCHÉ

VENTE AUX ENCHERES DE BOIS de «CHAUFFAGE »

JEUDI 26 octobre 2023 à 18 h

CATALOGUE

LOT 1

Cantonnement MARCHE-EN-FAMENNE



Propriété MARCHE EN FAMENNE CNE

INFORMATIONS : TREVISAN Mathilde, 084 22 03 46, 047693078024,2146 Ha; 1447 bois; cube moyen : 106 dm³; circ moyenne : 42 cm; 154 m3 grumes; 1 m³ houppiers

Comp/Pa : 221/10, 222/10, 222/13, 222/14, 222/15

Lieu(x) - dit(s)

Bois d'Hollogne - cpe 3, Devant le bois - cpe 9

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 1													
Fiches		2023/225 - 222/13 T2			2023/226 - 222/13 T2			2023/227 - 222/13 T2			2023/228 - 222/13 T2		
Espèce		HETRE			HETRE			HETRE			HETRE		
Coupe		AMELIORATION			AMELIORATION			AMELIORATION			AMELIORATION		
Qualité		CHAUFFAGE			CHAUFFAGE			CHAUFFAGE			CHAUFFAGE		
Type		NORMAL I			NORMAL II			NORMAL III			NORMAL IV		
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	60		68		76		33					
35	11,0	78	5,772 m³	47	4,306 m³	87	6,674 m³	46	3,342 m³				
45	14,5	39		44		53		31					
55	17,5	22	7,012 m³	17	6,777 m³	30	9,544 m³	15	5,213 m³				
65	20,5	8	1,656 m³	7	1,449 m³	5	1,035 m³	4	0,828 m³				
75	24,0	-	-	-	-	1	0,312 m³	1	0,312 m³				
Totaux Gr.		207	14 m³	183	13 m³	252	18 m³	130	9,695 m³				
Houp./tail.			-		-		-		-				-

932/2023/3351/2/1 Tri 002

LOT 1													
Fiches		2023/229 - 222/13 T2			2023/230 - 222/13 T2			2023/231 - 222/13 T2		2023/232 - 222/14 T2			
Espèce		HETRE			HETRE			HETRE		HETRE			
Coupe		AMELIORATION			AMELIORATION			AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité		CHAUFFAGE			CHAUFFAGE			CHAUFFAGE		CHAUFFAGE			
Type		NORMAL			NORMAL			NORMAL		NORMAL			
Circ. Diam.		Nombre	Volume		Nombre	Volume		Nombre	Volume		Nombre	Volume	
25 8,0		13			18			55			-		
35 11,0		38	2,390 m³		35	2,358 m³		87	6,128 m³		-	-	
45 14,5		40			40			49			-		
55 17,5		12	5,660 m³		20	6,820 m³		22	7,992 m³		2	0,290 m³	
65 20,5		5	1,035 m³		15	3,105 m³		9	1,863 m³		8	2,248 m³	
75 24,0		-			3			1			11		
85 27,0		-			-			-			3		
95 30,0		-	-		-	0,936 m³		-	0,312 m³		1	6,237 m³	
105 33,5		-			-			-			3		
115 36,5		-	-		-	-		-	-		1	3,545 m³	
Totaux Gr.		108	9,085 m³		131	13 m³		223	16 m³		29	12 m³	
Houp./tail.			-			-			-			-	

932/2023/3351/2/1 Tri 002

LOT 1

Cantonnement MARCHE-EN-FAMENNE



Propriété MARCHE EN FAMENNE CNE

LOT 1		2023/233 - 222/10 T2		2023/234 - 222/13 T2		2023/235 - 222/15 T2		2023/236 - 221/10 T2	
Fiches		HETRE		HETRE		FEUILLUS DIVERS		FEUILLUS DIVERS	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		SECURITE	
Coupe		CHAUFFAGE		CHAUFFAGE		CHAUFFAGE		CHAUFFAGE	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		IX		X		XI		XII	
Circ. Diam.		Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	-	-	4	-	-	-	10	-
35	11,0	-	-	13	0,806 m³	1	0,057 m³	18	1,222 m³
45	14,5	2	-	12	-	1	-	10	-
55	17,5	3	0,631 m³	15	3,351 m³	9	1,469 m³	10	2,530 m³
65	20,5	8	1,832 m³	1	0,207 m³	7	1,470 m³	8	1,680 m³
75	24,0	9	-	1	-	2	-	3	-
85	27,0	7	-	1	-	4	-	1	-
95	30,0	4	9,473 m³	-	0,759 m³	-	2,372 m³	5	4,168 m³
105	33,5	1	-	-	-	1	-	2	-
115	36,5	2	2,895 m³	-	-	-	0,731 m³	4	5,206 m³
125	40,0	-	-	-	-	1	-	1	-
135	43,0	-	-	-	-	-	-	1	-
145	46,0	-	-	-	-	-	1,167 m³	-	2,405 m³
155	49,5	-	-	-	-	1	-	-	-
165	52,5	-	-	-	-	1	4,243 m³	-	-
Totaux Gr.		36	15 m³	47	5,123 m³	28	12 m³	73	17 m³
Houp./tail.		-	-	-	-	-	-	-	1 m³

932/2023/3351/2/1 Tri 002

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 222/13:2023/228, 222/13:2023/231, 222/13:2023/225, 222/14:2023/232, 222/13:2023/227, 222/13:2023/230, 222/10:2023/233, 222/13:2023/234, 222/13:2023/229, 222/15:2023/235, 221/10:2023/236, 222/13:2023/226

Remarques éventuelles pour le lot 1

Mesurage au compas

Abattage des arbres de plus de 100 cm de circonférence interdit entre le 01/04 et le 30/06.

Ravalement des souches rez de sol.

Circulation des engins d'exploitation uniquement sur cloisonnements et sur sol sec.

Voies de vidange et aires de stockage désignées par l'agent de triage.

Stockage des bois sous bâche interdit.

Attention : portion 12 abattage avec treuil obligatoire

wana

Au Gros Wan

Cité des

Quatre

Vents

le Petit Bois

Hollogne

Peupliers

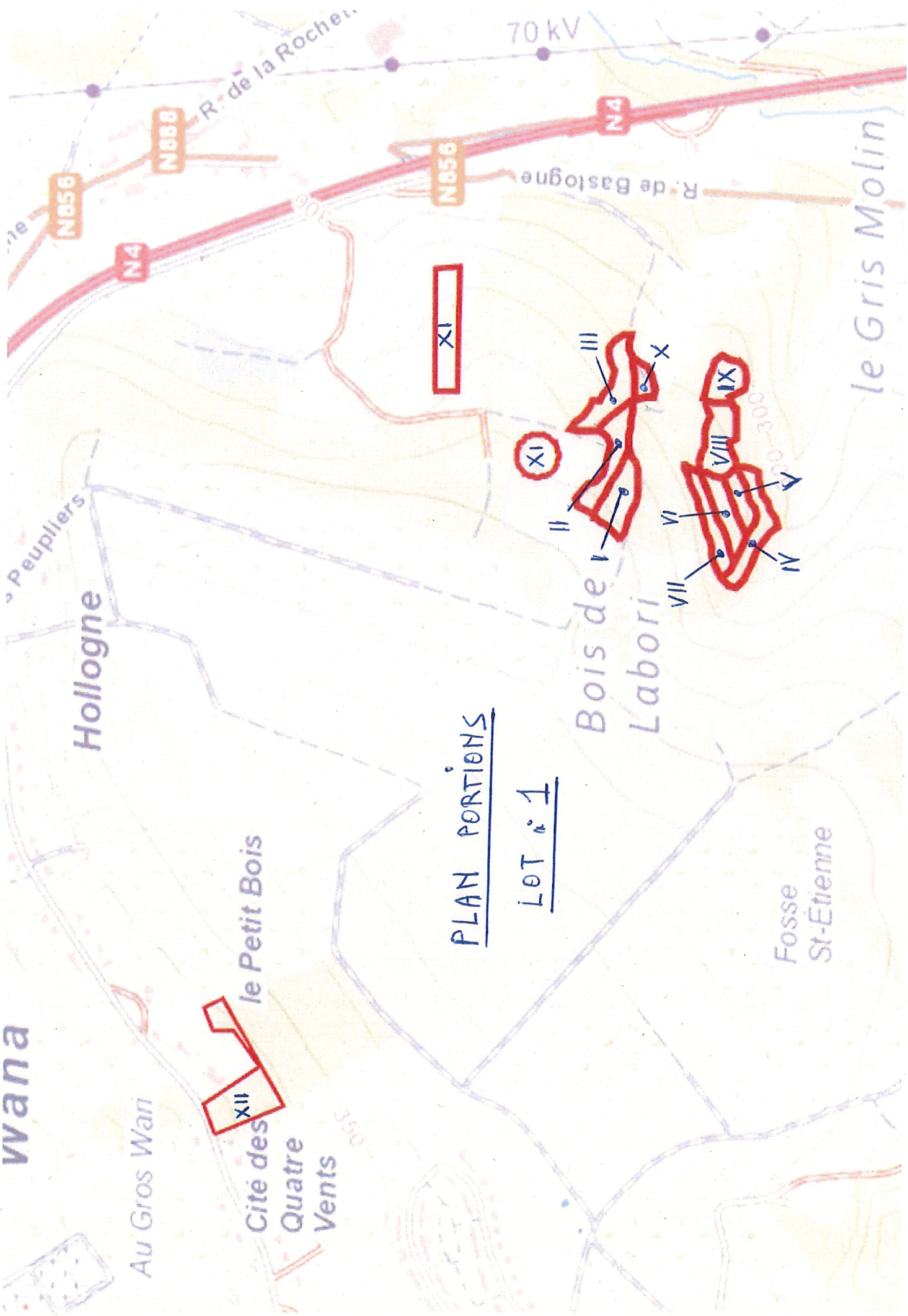
PLAN PORTIONS

LOT n° 1

Bois de
Labori

Fosse
St-Étienne

le Gris Molin



LOT 2

Cantonnement MARCHE-EN-FAMENNE



Propriété MARCHE EN FAMENNE CNE

INFORMATIONS : LUCY Jules, 084/34.45.31, 0477 78 13 06

31,0723 Ha; 511 bois; cube moyen : 148 dm³; circ moyenne : 48 cm; 75 m³ grumes; 7 m³ houppiers

Comp/Pa : 261/10

Lieu(x) - dit(s)

Gros Bois - cpe 3

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 2											
Fiches		2023/497 - 261/10 T3			2023/498 - 261/10 T3			2023/499 - 261/10 T3		2023/500 - 261/10 T3	
Espèce		FEUILLUS DIVERS			FEUILLUS DIVERS			FEUILLUS DIVERS		FEUILLUS DIVERS	
Coupe		AMELIORATION			AMELIORATION			AMELIORATION		AMELIORATION	
Qualité		CHAUFFAGE			CHAUFFAGE			CHAUFFAGE		CHAUFFAGE	
Type		NORMAL I			NORMAL II			NORMAL III		NORMAL IV	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	15		2		18		14			
35	11,0	19	1,140 m³	27	1,253 m³	16	1,062 m³	18	1,076 m³		
45	14,5	13		32		22		22			
55	17,5	18	3,414 m³	18	5,010 m³	15	3,783 m³	15	3,783 m³		
65	20,5	11	2,211 m³	7	1,407 m³	7	1,407 m³	12	2,412 m³		
75	24,0	3		-		3		3			
85	27,0	-	0,795 m³	1	0,382 m³	-	0,795 m³	1	1,177 m³		
Totaux Gr.		79	7,560 m³	87	8,052 m³	81	7,047 m³	85	8,448 m³		
Houp./tail.			-		-		-		-		-

932/2023/3351/2/2 Tri 003

LOT 2									
Fiches	2023/501 - 261/10 T3			2023/502 - 261/10 T3		2023/503 - 261/10 T3		2023/504 - 261/10 T3	
Espèce	FEUILLUS DIVERS			FEUILLUS DIVERS		FEUILLUS DIVERS		FEUILLUS DIVERS	
Coupe	AMELIORATION			AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Qualité	CHAUFFAGE			CHAUFFAGE		CHAUFFAGE		CHAUFFAGE	
Type	NORMAL			NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	6		-		-		-	
35	11,0	14	0,744 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	15		-		-		-	
55	17,5	17	3,453 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	8	1,608 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	3		-		-		-	
85	27,0	-		-		-		-	
95	30,0	-	0,795 m³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	-		-		-		-	
115	36,5	-	-	-	-	-	-	-	-
125	40,0	-		-		-		-	
135	43,0	-		-		-		-	
145	46,0	-	-	-	-	-	-	-	-
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	-		-		1		-	
175	55,5	-	-	-	-	-	2,001 m³	-	-
185	59,0	-		1		-		-	
195	62,0	-	-	-	2,522 m³	1	2,768 m³	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	-	-	1	3,375 m³	-	-	2	6,750 m³
Totaux Gr.		63	6,600 m³	2	5,897 m³	2	4,769 m³	2	6,750 m³
Houp./tail.			-		2 m³		2 m³		2 m³

932/2023/3351/2/2 Tri 003

LOT 2

Cantonnement MARCHE-EN-FAMENNE



Propriété MARCHE EN FAMENNE CNE

LOT 2		2023/505 - 261/10 T3		2023/506 - 261/10 T3					
Fiches		FEUILLUS DIVERS		FEUILLUS DIVERS					
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION					
Coupe		CHAUFFAGE		CHAUFFAGE					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type		IX		X					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	-		11		-		-	
35	11,0	-	-	32	2,270 m³	-	-	-	-
45	14,5	2		29		-		-	
55	17,5	1	0,442 m³	10	5,500 m³	-	-	-	-
65	20,5	1	0,299 m³	9	2,691 m³	-	-	-	-
75	24,0	4		-		-		-	
85	27,0	3		-		-		-	
95	30,0	5	6,384 m³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	2		-		-		-	
115	36,5	-	1,598 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	1	1,140 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		19	9,863 m³	91	10 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			1 m³		-		-		-

932/2023/3351/2/2 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 261/10:2023/500, 261/10:2023/497, 261/10:2023/498, 261/10:2023/502, 261/10:2023/504, 261/10:2023/506, 261/10:2023/499, 261/10:2023/505, 261/10:2023/503, 261/10:2023/501

Remarques éventuelles pour le lot 2

Lot divisé en 10 portions griffées de I à X

Exploitation par cloisonnement

Attention : la portion n° 10 (X) sera exploitée en traction animale.



ATTESTATION DE PARTICIPATION A LA CERTIFICATION FORESTIERE

Ce document atteste que

MARCHE EN FAMENNE CNE

Propriétaire forestier de 967,00 ha situés en Région wallonne

- à signé la « Charte PEFC 2013-2018 pour la gestion forestière durable en Région Wallonne » telle que reprise dans le système de gestion PEFC de la Société Royale Forestière de Belgique et du Département de la Nature et des Forêts.
- participe à la certification régionale « Région Wallonne » définie par PEFC Belgique et le Référentiel Belge de Certification Forestière et reçoit le numéro d'adhérent suivant :

PEFC/07/21-1/1-15

Ses forêts font partie du champ d'application du certificat de gestion forestière durable

Numéro de certificat: B-050201

décerné au Département de la Nature et des Forêts

par: ECOCERT Environnement
36, Boulevard de la Bastille
F 75012 PARIS - France

Ce certificat est conforme aux exigences définies par le **Référentiel Belge de certification Forestière**, reconnu par l'Assemblée Générale de PEFC Council le 18 novembre 2013.

La présente attestation a été délivrée par :

Département de la Nature et des Forêts
Avenue Prince de Liège, 7
B 5100 NAMUR
Tel : 081/33.58.12
Personne à contacter : Michel BAILLIJ

Fait à Namur, le 15/07/2023
Signature :

M. BAILLIJ
Responsable environnemental pour le DNF

Cette attestation est **A CONSERVER** et reste valable 3 ans, sous réserve du maintien du certificat de gestion forestière durable octroyé par Ecocert.

Pour obtenir des informations complémentaires sur le certificat Ecocert, veuillez contacter ECOCERT ou le Département de la Nature et des Forêts. Le présent document atteste que le propriétaire forestier cité adhère à la certification forestière via un groupe ou une entité régionale disposant d'un certificat valable de gestion forestière.

Copie de ce document devrait être jointe à vos catalogues de vente, factures, bordereaux, etc... comme pièce justificative. Le logo PEFC/07-21-01 n'est pas un logo individuel, mais celui de l'entité DNF + SRFB. Si vous désirez utiliser un logo PEFC personnel à des fins commerciales, une licence d'utilisation est nécessaire et doit faire l'objet d'une demande à adresser à PEFC-Belgique

Boulevard Bischoffsheim, 1-8, bte 3

Tél. 02/223.44.21

info@pefc.com